

# Formation



GESTION LOCATIVE : ALUR, TOUT CE QUI CHANGE

JEUDI 11 SEPTEMBRE 2014 - DE 9H00 À 17H30 - CHAMBRE FNAIM CÔTE D'AZUR

## I - LE NOUVEAU CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI DU 06/07/1989

Nouvelle définition de la résidence principale  
La location meublée à titre de résidence principale  
Le cas particulier des meublés touristiques

## II - NOUVELLES OBLIGATIONS LORS DE LA CONCLUSION DU CONTRAT DE LOCATION

Bail type  
Nouvelles formalités lors de la conclusion du bail  
Nouvel état des lieux lors de la conclusion du bail  
Nouveautés en matière d'honoraires de location

## III - LA GARANTIE UNIVERSELLE GUL

Entrée en vigueur  
Caractère obligatoire ?  
Montant de la garantie  
Non-cumul avec les autres garanties / Exceptions  
Mise en oeuvre de la GUL

## IV - LA FIXATION DU LOYER

Le blocage des loyers  
L'encadrement des loyers

## V - LES NOUVELLES PRESCRIPTIONS ET OBLIGATIONS EN COURS DE BAIL

Les obligations du locataire  
Les prescriptions nouvelles  
Obligations du bailleur

## VI - LA FIN DU BAIL

Modifications apportées aux congés  
Les congés donnés par le propriétaire bailleur  
Les nouveaux préavis réduits en cas de congé donné par le locataire  
Les nouveaux seuils pour les locataires protégés  
Sanctions nouvelles en cas de congé frauduleux  
Restitution du dépôt de garantie  
Grille de vétuste

## VII - LA PROCEDURE JUDICIAIRE

La saisine de la CCAPEX  
Les actions collectives



**TARIF :** 240,00 €



**FORMATEUR :** Fabienne FINZI - *Maîtrise en Droit*  
*30 ans d'expérience en immobilier*  
*FASTIM organisme de formation spécialisé en immobilier*



**DURÉE :** 1 jour



Tout adhérent FNAIM doit justifier la participation à deux jours de formation par an et par structure (Assemblée Générale du 07/12/2008). Cette inscription n'est définitive que si elle est accompagnée de son règlement. Toute absence non justifiée 10 jours avant le début du stage sera due.

Accéder au bulletin d'inscription